

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 juin 2007  
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick ( à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Direction des moyens généraux - Fourniture de pièces détachées et réparations de matériels et équipements - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'entretien du parc de véhicules roulants, la Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis de nombreux matériels roulants qui nécessitent aujourd'hui de la maintenance.

La Direction des moyens généraux a mis au point les documents de la consultation des entreprises afin de lancer un appel d'offres ouvert, sous forme de marchés séparés, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics, pour la fourniture de pièces détachées et la réparation de ses équipements.

Le rythme des besoins n'étant pas complètement prévisible, le marché sera à bons de commande avec un minimum et un maximum en application des dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics.

Le marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, dans la limite de 3 reconductions, à compter de sa date de notification.

L'analyse des besoins a permis de définir les 6 lots suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en euros (H.T.)</i>	
		<i>Minimum annuel</i>	<i>Maximum annuel</i>
1	Fournitures de pièces, équipements et réparations de matériels de travaux publics	12 500	50 000
2	Fourniture de pièces d'origine et réparations de matériels de marque « CATERPILLAR »	9 000	36 000
3	Fourniture de pièces d'origine et réparations de matériels de marque « LIEBHERR »	10 000	40 000
4	Fourniture de pièces d'origine et réparations pour équipements de marque « GUIMA »	5 000	20 000
5	Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour équipements de bennes à ordures ménagères de marque « HN ENVIRONNEMENT »	10 000	40 000
6	Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour équipements de bennes amovibles de marque « TAM »	5 000	20 000
	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>51.500 €</b>	<b>206.000 €</b>

Les montants seront identiques pour les périodes de reconduction du marché et ce pour tous les lots.

L'opération est estimée à 824.000 € H.T. (maximum) pour la durée totale, à savoir la période initiale augmentée des 3 périodes de reconduction autorisées par le Code des marchés publics.

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

La dépense est prévue :

- Au budget principal des exercices 2008 à 2011, sur les imputations suivantes :
  - . Chapitre: 011, Article: 60632, Fonction: 0203, CRB: AA10,
  - . Chapitre: 011, Article: 61551, Fonction: 0203, CRB: AA10,
  - . Chapitre: 011, Article: 6156, Fonction: 0203, CRB: AA10,
- Au budget annexe « déchets ménagers » des exercices 2008 à 2011, sur les imputations suivantes :
  - . Chapitre: 011, Article: 60632, CRB : O 300
  - . Chapitre: 011, Article: 61551, CRB : O300
  - . Chapitre: 011, Article: 6156, CRB : O300,

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction centrale des achats et marchés (au 13<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel communautaire).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,
- à signer le (ou les) marché(s) à intervenir avec le (ou les) prestataire(s) qui aura(ont) émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59.III du Code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1<sup>er</sup> et 35.II.3<sup>o</sup> dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 JUILLET 2007**

**PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007**

M. ODETTE EYSSAUTIER